

2. Désignation de la Gamme : ROOFDOME

4. Nom-raison sociale du fabricant :

SKYDOME SAS - Entre deux villes - 02270 Sons et Ronchères - France - Siege social & production

3. Description du produit

- Appareil fixe d'éclairage zénithal
- Costière Polyester ht310mm mini
- Gamme dimensionnelle (trémie haute)
 - Carré : longueur 1m à 1,6m ; largeur 1m à 1,6m
 - Rectangulaire : longueur 1m à 2,5 m ; largeur 1m à 1.4m

3.1 Option possible :

- Grille fixe 1200 joules, fil de Ø6 ou tube 16x16

3.2 Usage prévu : TOITURE sur bac sec ou panneaux sandwich

3.3 Conditions d'utilisation et de mise en œuvre liées aux performances certifiées

- Inclinaison maximale autorisée de l'appareil dans la toiture :
 - Av<2m² : 25° soit 46, 65%
 - Av≥2m² : 20° soit 36,45%

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction

Système 3 suivant Annexe ZA de la norme européenne EN 1873

Liste des laboratoires :

CSTC : NB 1136

CSTB : NB 0679

LNE : NB 0071

KPF : NB 1703

9. Performances déclarées :

Critères	Performances	Références Normatives
Resistance aux charges ascendantes	UL1500 Polycarbonate alvéolaire UL1500 double dôme ≤ 2,8m ² au dessus UL 1000	EN 1873, § 5.4.1
Résistance aux charges descendantes	DL3000 Polycarbonate alvéolaire DL1500 Dôme	EN 1873, § 5.4.2
Réaction au feu :	PCA : Voir tableau des remplissages Acier : M0 Alu : M0	EN 1873, § 5.5
Performance au feu extérieur	F roof	EN 1873, § 5.7
Résistance au feu :	PND	EN 1873 § 5.6
Étanchéité à l'eau	Réussite	EN 1873, § 5.3
Résistance au choc : Corp dur de petite taille : 1200J (Grille)	Réussite 1200j	EN 1873, § 5.4.3.1 EN 1873, § 5.4.3.2
Conductance Thermique : Urc	Suivant remplissage, nous consulter	EN 1873, § 5.9.2.1
Conductance Thermique : plaque	Suivant remplissage, nous consulter	EN 1873, § 5.9.2.2
Isolation bruit aérien direct (plaque)	Suivant remplissage, nous consulter	EN 1873, §5.10
Facteur transmission lumineuse plaque	Suivant remplissage, nous consulter	EN 1873, §5.1
Durabilité	PCA 10 : ΔA, Cu 0, Ku 0 - / - PCA 16 : ΔD, Cu 0, Ku 0	EN 1873, § 5.2

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par Thierry Badet, Directeur Général , à Sons et Ronchères.

Mis à jour le 09/07/2024

